

ENQUETE FORCES ET TRAVAIL

1994

DOCUMENT PSELL N° 93

SEPTEMBRE 1996

LES FEMMES ET LE CHOMAGE EN 1994

par

Blandine LEJEALLE

Service des Statistiques Sociales
STATEC
Luxembourg

Grand-Duché de Luxembourg
1996

CEPS/Instead
Differdange

Document produit par le

STATEC

Service des Statistiques Sociales

B.P. 304 - L-2013 Luxembourg

CEPS/Instead

Centre d'études de populations, de
pauvreté et de politiques socio-économiques

B.P. 48 - L 4501 Differdange

Etre à la recherche d'un emploi au Luxembourg est devenu depuis quelques années une phase transitoire obligée et de plus en plus longue avant d'accéder ou de retourner sur le marché du travail. Cette recherche d'emploi est favorisée ou défavorisée par certains facteurs. Ainsi les femmes ont plus de difficultés que les hommes à trouver un emploi. Et une fois qu'elles ont un emploi, leurs conditions de travail sont moins favorables. Elles ont, en effet, plus souvent que les hommes des emplois précaires, à savoir des contrats temporaires, des emplois à temps partiel et des postes moins rémunérés ou moins valorisés. Une des raisons principales de cette précarité est leur forte concentration dans des secteurs peu "rentables". Les femmes sont, en effet, majoritaires dans le secteur tertiaire et particulièrement dans le domaine de la restauration, de la santé, de l'éducation et dans les services rendus aux ménages. Ce phénomène de concentration dans certains secteurs d'activité a un effet négatif sur l'emploi féminin car les femmes peuvent difficilement se recycler en cas de réduction des débouchés dans leurs domaines de prédilection. Elles sont, par conséquent, assez rares dans le secteur industriel : seulement 10% de femmes pour 90% d'hommes.

Avant d'accéder à ces conditions de travail, les femmes sont, en premier lieu, confrontées à la recherche d'emploi, phase plus difficile pour elles que pour les hommes puisque le taux de chômage féminin est supérieur au taux de chômage masculin. Cette étude n'aborde le chômage que d'un point de vue micro-économique. L'aspect macro-économique du chômage, bien qu'absent de ces propos, ne doit pas être oublié dans l'explication du phénomène. Ainsi les questions suivantes seront développées :

- ♦ Quelles sont les caractéristiques des chômeurs ?
- ♦ Y-a t'il des conditions qui favorisent ou défavorisent leur recherche d'emploi ?
- ♦ Quelles sont les populations les plus vulnérables face au chômage ?

L'origine du chômage n'est pas un phénomène unidimensionnel. La diversité des types de chômeurs nécessite une approche multidimensionnelle des dispositifs à mettre en place pour résorber les effectifs des principales catégories de demandeurs d'emploi. Pour répondre pertinemment à ce type d'attente, il est nécessaire de distinguer les chômeurs selon plusieurs critères.

- ♦ Dans une première partie, après avoir présenté globalement la population des demandeurs d'emploi (caractéristiques personnelles, passé professionnel pour ceux qui ont déjà travaillé), nous décrivons les stratégies de recherche d'emploi des demandeurs d'emploi selon qu'ils ont ou non un emploi car tous ceux qui recherchent un emploi ne sont pas nécessairement sans emploi.
- ♦ La deuxième partie est consacrée aux demandeurs d'emploi particulièrement vulnérables parce qu'ils quittent involontairement le marché du travail ou parce qu'ils ne peuvent entrer sur ce marché du travail : les individus ayant perdu leur emploi pour des raisons économiques (licenciements, fins de contrats à durée déterminée), les chômeurs de longue durée, les demandeurs d'emploi n'ayant jamais travaillé.
- ♦ Dans une troisième partie, une étude des flux d'entrées et de sorties sur le marché du travail sera abordée.
- ♦ Enfin, pour terminer sur l'exposé des populations en situation de recherche d'emploi, on ne peut oublier de décrire une population aux franges de l'activité et de l'inactivité, ce sont les individus qui n'ont pas d'emploi, n'en recherchent pas mais qui désireraient travailler.
- ♦ Une dernière partie présentera les recommandations du Conseil de l'Union Européenne dans le domaine de l'emploi présentées au sommet d'ESSEN en décembre 1994 ainsi que les mesures prises par le gouvernement luxembourgeois pour enrayer le chômage.

Remarque méthodologique :

Selon le type d'indicateur utilisé (taux de chômage, chômeurs, chômeurs ayant déjà travaillé, demandeurs d'emploi...), la population de référence sur laquelle s'établissent ces données est variable.

Dans la partie I/1, le taux de chômage est calculé au sens de la définition du BIT (c.f. note 1).

Dans la partie I/2, seuls les demandeurs d'emploi ayant déjà travaillé sont retenus.

Dans la partie I/3/3.1, il s'agit des demandeurs d'emploi sans emploi alors que dans la partie I/3/3.2, ce sont les demandeurs d'emploi ayant déjà un emploi.

Dans la partie II/1/1.1 il s'agit uniquement des demandeurs d'emploi qui ont été licenciés dans les 8 années précédant l'enquête et dans la partie II/1/1.2., les individus ayant interrompu leur activité pour cause de fin de contrat à durée déterminée.

Enfin, dans les parties II/3 et II/4, respectivement, sont retenus les demandeurs d'emploi de plus d'un an et les demandeurs d'emploi n'ayant jamais travaillé.

SOMMAIRE

INTRODUCTION :	COMPTABILITE DU CHOMAGE	7
CHAPITRE I :	DESCRIPTION DE LA POPULATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI	11
1.	Caractéristiques personnelles des chômeurs	14
1.1.	Taux de chômage et âge	14
1.2.	Taux de chômage et niveau de qualification	16
1.3.	Taux de chômage et nationalité	20
1.4.	Taux de chômage et situation familiale	22
2.	Passé professionnel des demandeurs d'emploi	24
3.	Stratégie de recherche des demandeurs d'emploi	24
3.1.	Les demandeurs d'emploi sans emploi	25
3.2.	Les demandeurs d'emploi ayant déjà un emploi	30
CHAPITRE II :	DEMANDEURS D'EMPLOI PARTICULIEREMENT VULNERABLES	35
1.	Les pertes d'emplois pour raisons économiques	37
1.1.	Les licenciements ou les suppressions de postes	38
1.2.	Les contrats à durée limitée	38
2.	Les demandeurs d'emploi de longue durée	40
3.	Les demandeurs d'emploi n'ayant jamais travaillé	41
4.	Vulnérabilité et difficultés de reclassement des demandeurs d'emploi	42
CHAPITRE III :	FLUX D'ENTREES ET DE SORTIES DU MARCHE DU TRAVAIL	45
CHAPITRE IV :	PERSONNES SANS EMPLOI NE RECHERCHANT PAS D'EMPLOI	49
CHAPITRE V :	RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE DANS LE DOMAINE DE L'EMPLOI	53
1.	Le sommet d'ESSEN	55
2.	Mesures légales et réglementaires en faveur de l'emploi au Luxembourg	56
2.1.	Pour les jeunes	56
2.2.	Pour les chômeurs de longue durée et les chômeurs âgés	57
2.3.	Pour les femmes	57
2.4.	Autres aides pour l'emploi accordées par l'ADEM	58
3.	Perspectives de créations d'emplois	58
QUELQUES DEFINITIONS		59
BIBLIOGRAPHIE		60

INTRODUCTION : COMPTABILITE DU CHOMAGE

Les données de cette étude sont issues de l'Enquête Forces de Travail de 1994. Les thèmes développés dans cette enquête concernent l'emploi, l'activité professionnelle, les conditions de travail et le chômage au Luxembourg. Elle est réalisée chaque année par le STATEC et commanditée par EUROSTAT. Cette même enquête est reproduite dans de nombreux pays de l'OCDE. L'intérêt de cette enquête est donc double puisqu'elle permet une comparaison dans le temps (enquête annuelle) et une comparaison internationale (les mêmes questions sur l'emploi sont posées dans plusieurs pays de l'OCDE ce qui permet une standardisation des données ou du moins une harmonisation des données lorsque les définitions et les contextes internationaux ne sont pas semblables).

Outre ce double intérêt, l'Enquête Forces de Travail permet une approche du chômage différente de celle de l'ADEM (bureau officiel national de placement). En effet, l'Enquête Forces de Travail a une vision plus large des chômeurs puisqu'elle prend en compte tous les individus qui se déclarent spontanément être à la recherche d'un emploi sans aucune condition d'inscription. Ainsi, elle englobe toute la potentialité d'individus à travailler, cela signifie qu'elle prend en compte tous les individus qui travailleraient si le marché du travail était plus favorable. La définition de l'ADEM est plus restrictive puisqu'elle nécessite comme condition une inscription au service public de placement.

- ♦ A partir de **l'Enquête Forces de Travail**, on peut recenser l'ensemble des personnes se déclarant spontanément à la recherche d'un emploi mais on peut également construire l'indicateur de chômage au sens du BIT (Bureau International du Travail) :

Est chômeur tout individu :

- ne travaillant pas,
 - recherchant un emploi en tant qu'indépendant ou en tant que salarié,
 - étant disponible dans les 15 jours,
 - effectuant une recherche active (depuis 1994, n'est plus considéré comme recherche active le fait d'attendre les résultats d'une demande d'emploi ou d'un concours).
- ♦ La définition de l'**ADEM** (Administration de l'Emploi) est plus restrictive puisqu'elle ne recense que l'ensemble des demandeurs d'emploi effectivement inscrits à cet office national de placement (qu'ils soient ou non indemnisés).

On mesure ainsi toute l'utilité de l'Enquête Forces de Travail puisqu'elle recense toutes les personnes estimant être à la recherche d'un emploi. Ainsi, en tentant d'évaluer le nombre de postes à créer pour satisfaire toutes les demandes d'emploi, il ne faut pas omettre l'effet d'attraction d'une telle création de postes. En effet, en créant un nombre donné de postes, une partie de ces postes seront pourvus par des demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM mais aussi par d'autres personnes non inscrites qui profiteront de l'opportunité pour postuler à cet emploi. Par conséquent, le nombre de demandeurs d'emplois ne sera pas réduit du nombre de postes pourvus. La prise en compte de cet écart est d'autant plus pertinente que cela concerne surtout les femmes : les femmes sont les premières découragées en période de pénurie d'emplois (ou du moins éprouvent-elles de façon moins légitime que les hommes le droit de postuler à un emploi lorsque le travail devient un bien rare).

Il est important de signaler que les statistiques de l'ADEM ou de l'EFT ne s'appliquent qu'aux résidants, les frontaliers sont donc exclus de l'analyse.

Une rapide comparaison des effectifs des chômeurs en 1994 selon les deux sources de données précédentes (Enquête Forces de Travail et ADEM) montre nettement les différences :

- ♦ D'après l'**Enquête Forces de Travail**, le taux de chômage¹ en 1994 était de 3,5% pour l'ensemble de la population de 15 à 64 ans. Les femmes étant toujours plus touchées par le chômage que les hommes : 4,3% pour les femmes et 3,1% pour les hommes.
En effectifs, plus de 6000 personnes de 15 à 64 ans étaient, en 1994, concernées par la recherche d'un emploi dont 2700 femmes.
- ♦ D'après les données de l'**ADEM**, en 1994, environ 4600 demandeurs d'emploi non satisfaits étaient inscrits dont 1900 femmes (en moyenne annuelle). Soit des effectifs et un taux de chômage inférieurs à ceux de l'Enquête Forces de Travail.

Cette différence s'explique par le fait exposé précédemment : les demandeurs d'emploi dans l'Enquête Forces de Travail ne sont pas tous inscrits au service public de placement. Ainsi en rajoutant la condition d'inscription à l'ADEM dans les données de l'Enquête Forces de Travail, on obtient effectivement environ 4 400 individus inscrits à l'ADEM dont 1 700 femmes. Parmi tous les individus à la recherche d'un emploi et inscrits à l'ADEM, environ 700 individus exercent déjà une activité professionnelle, ils sont donc à la recherche d'un nouvel emploi ou d'un emploi supplémentaire.

Aucune définition de l'individu à la recherche d'un emploi n'est optimale pour prendre en compte le phénomène du chômage car les statistiques du chômage ne tiennent pas compte des frontaliers à la recherche d'un emploi : ils ne sont comptabilisés ni à l'ADEM, ni dans l'Enquête Forces de Travail car ils ne sont pas résidants. Et pourtant cette force de travail aux

¹ Taux de chômage = (chômeurs d'un âge donné / Population active du même âge) × 100

On utilise ici la définition du BIT : est considéré comme chômeur tout individu **ne travaillant pas**, recherchant un emploi en tant qu'**indépendant** ou en tant que **salaré**, étant **disponible** dans les 15 jours et effectuant une **recherche active**.

portes du pays se révélera dans la population active si des emplois se créent, augmentant ainsi indirectement le taux de chômage des résidents¹.

Le calcul du taux de chômage est obtenu en rapportant le nombre de chômeurs à l'ensemble de la population active sachant que la population active est constituée de l'ensemble des individus potentiellement actifs, c'est-à-dire des actifs ayant effectivement un emploi et des chômeurs. Brièvement, on peut dresser un état des lieux de la population active en 1994 :

- ♦ En 1994, le taux d'activité² de l'ensemble de la population âgée de 15 à 64 ans était de 62,4% (47% pour les femmes et 77,3% pour les hommes).
- ♦ Il n'y a guère eu d'évolution ces dernières années puisqu'en 1992, ces taux étaient respectivement de 62,8%, 47,5 et 77,6.
- ♦ L'activité féminine qui avait connu un certain essor au cours de la dernière décennie semble se stabiliser.
- ♦ Mais si globalement l'activité n'a guère changé en volume, la structure de la population active³ s'est modifiée puisque la part des chômeurs a nettement augmenté (**c.f. tableau 1**).
- ♦ Le taux de chômage des hommes de 15 à 64 ans est ainsi passé de 1,6% en 1992 à 3,1% en 1994 et de 2,8 à 4,3% pour les femmes.
- ♦ La part des personnes ayant un emploi est restée stable car bien que l'effectif des femmes ayant un emploi ait diminué, l'augmentation de la part des hommes a compensé cette baisse.

Tableau 1

Population active de 15 à 64 ans en 1992 et 1994⁴

	1992			1994		
	Hommes	Femmes	Ensembl e	Hommes	Femmes	Ensembl e
Chômeurs (a)	1700	1800	3400	3300	2700	6000
Actifs ayant un emploi (b)	103200	60300	163400	103400	60000	163400
Population active (a+b)	104900	62100	166800	106700	62800	169400
Population totale (c)	135100	130600	265700	138000	133600	271600
Taux d'activité (a+b/c)	77,6	47,5	62,8	77,3	47,0	62,4
Taux de chômage (a/a+b)	1,6	2,8	2,1	3,1	4,3	3,5

(Source : Enquête Forces de Travail 1992 et 1994 - STATEC)

Rappelons que seule la population résidente est concernée. En passant de la notion d'emploi national (emplois des résidents) à la notion d'emploi intérieur (emplois occupés sur le territoire luxembourgeois), on s'aperçoit que l'emploi total a augmenté ces dernières années

¹ C'est la raison pour laquelle la notion d'emploi national devrait être utilisée à la place de la notion d'emploi intérieur. L'emploi national reprend l'ensemble des emplois occupés par les résidents alors que l'emploi intérieur est l'ensemble des emplois occupés sur le territoire national, que ceux-ci soient occupés par des résidents ou des frontaliers.

² Taux d'activité = (Population active d'un âge donné / Population totale du même âge) × 100

³ Population active : ensemble des actifs de 15 ans et plus ayant effectivement un emploi et chômeurs de 15 ans et plus.

⁴ Chiffres arrondis à la centaine en raison des erreurs de mesure sur échantillon.

mais qu'en même temps le nombre de chômeurs a également augmenté. L'évolution de l'emploi et celle du chômage ne sont donc pas liées comme c'est le cas dans d'autres pays européens car une part importante des emplois créés au Luxembourg a été occupée par les frontaliers (leur part dans la population active est croissante).

CHAPITRE I

DESCRIPTION DE LA POPULATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI

I. DESCRIPTION DE LA POPULATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI

Cette première partie définit les caractéristiques principales des demandeurs d'emploi. Le terme de "demandeurs d'emploi" est utilisé parce que si, dans la première sous-partie seuls les chômeurs au sens BIT ont été sélectionnés, dans les deuxième et troisième sous-parties, les demandeurs d'emploi au sens large ont été retenus pour des raisons de représentativité statistique. En effet, les chômeurs sont en petit nombre et le fait de subdiviser cette population rend parfois les données non significatives d'un point de vue statistique.

La première sous-partie décrit les caractéristiques des chômeurs en fonction de l'âge, du niveau de qualification, de la nationalité et de la situation familiale.

La deuxième sous-partie traite du passé professionnel des demandeurs d'emploi ayant déjà travaillé.

Enfin, la troisième sous-partie présente les stratégies de recherche d'emploi pour les demandeurs d'emploi sans emploi et les demandeurs d'emploi ayant déjà un emploi.

1. CARACTERISTIQUES PERSONNELLES DES CHOMEURS

Le taux de chômage au sens BIT entre 1992 et 1994 a fortement augmenté tant pour les hommes que pour les femmes. Mais, s'il a quasiment doublé pour les hommes, il a seulement augmenté de moitié chez les femmes (**c.f. tableau 2**). L'explication de cette situation pourrait tenir au fait que les femmes se disent moins souvent à la recherche d'un emploi que les hommes en période de crise du marché de l'emploi. Le taux de chômage féminin reste cependant bien supérieur au taux de chômage masculin.

1.1. Taux de chômage et âge

Les jeunes sont les plus touchés par le chômage puisque le taux de chômage est de 7% pour les jeunes femmes de moins de 25 ans et de 8,5% pour les jeunes hommes du même âge (**c.f. tableau 2**). Les difficultés de recherche d'emploi se situent donc principalement lors de l'entrée dans la vie active. Au-delà de 25 ans, le taux de chômage masculin est nettement plus faible alors que les femmes continuent à avoir des difficultés dans la recherche d'un emploi à un niveau cependant inférieur à celui des jeunes femmes de moins de 25 ans. Ces difficultés justifient les nombreuses mesures en faveur des jeunes qui sont développées par l'ADEM : aide à la mobilité géographique, stage-initiation, stage en entreprise, postes d'auxiliaires dans l'administration et les entreprises publiques¹...

Tableau 2

Evolution du taux de chômage par âge de 1992 à 1994

<i>Classe d'âge</i>	<i>Femmes</i>			<i>Hommes</i>		
	1992	1994	Evolution des effectifs	1992	1994	Evolution des effectifs
15-24 ans	3,3	7,0	+ 82%	4,2	8,5	+ 78%
25-34 ans	3,9	4,4	+ 18%	1,8	2,8	+ 55%
35-44 ans	1,8	4,7	+ 178%	0,9	3,0	+ 265%
45-54 ans	2,5	1,7	- 24%	0,7	1,7	+ 176%
55-64 ans	0,8	1,2	+ 31%	1,4	0,4	- 70%
Ens. des 15-64 ans	2,8	4,3	+ 54%	1,6	3,1	+97,4%

(Source : Enquête Forces de Travail 1992 et 1994)

A tous les âges, les femmes sont plus souvent au chômage que les hommes sauf pour les jeunes gens de moins de 25 ans. Les classes d'âge qui ont connu la plus forte augmentation du taux de chômage sont celles comprises entre 35 et 44 ans. Dans cette classe d'âge, les effectifs

¹ Pour plus de précisions sur ces mesures destinées aux jeunes demandeurs d'emploi, se référer à la partie V/2/2.1.

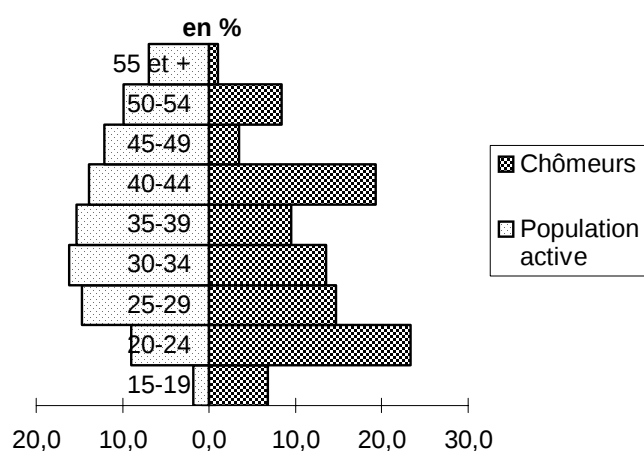
ont plus que doublé pour les hommes entre 1992 et 1994 (+ 265%). Pour les femmes, on observe le même phénomène (+178%).

Le **graphique 1** compare les structures par âge des chômeurs et de la population active (actifs ayant un emploi et chômeurs) pour les hommes puis pour les femmes. Il montre la sur-représentation des jeunes femmes de moins de 20 ans et des jeunes hommes de moins de 25 ans parmi les chômeurs mais aussi la sur-représentation des hommes âgés entre 40 et 44 ans.

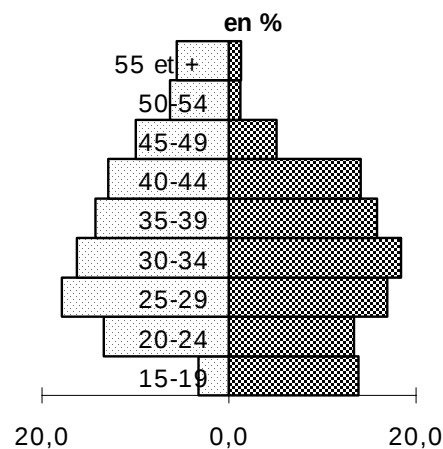
Graphique 1

Comparaison de la structure d'âge de la population active et des chômeurs en 1994

HOMMES



FEMMES



(Source : Enquête Forces de Travail 1994)

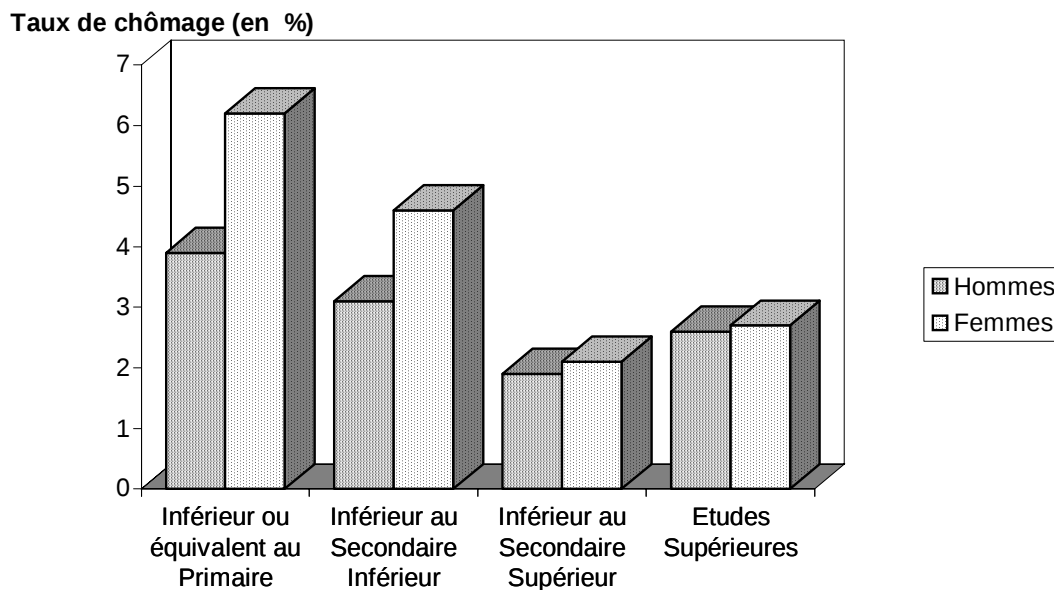
1.2. Taux de chômage et niveau de qualification

Quel est le rôle joué par le niveau d'enseignement initial ? **Les individus ayant le plus de difficultés à trouver un emploi sont les moins diplômés** : 4% des hommes ayant au plus le niveau d'enseignement primaire et 6,2% des femmes ayant le même niveau d'études sont à la recherche d'un emploi parmi l'ensemble de la population active. Le faible niveau de formation semble accentuer davantage le taux de chômage pour les femmes que pour les hommes.

Les études post-baccalauréat ne préservent cependant pas systématiquement du chômage. Ainsi les diplômés du Secondaire Supérieur sont proportionnellement moins souvent au chômage (c.f. graphique 2) que l'ensemble des autres individus et même moins que les diplômés d'études supérieures. Cette situation est spécifique au Luxembourg car, en France, par exemple, le taux de chômage évolue en sens inverse de la hiérarchie des formations.

Graphique 2

Taux de chômage et niveau d'enseignement général atteint en 1994



(Source : Enquête Forces de Travail 1994 - STATEC)

Plusieurs raisons peuvent expliquer ce chômage "relatif" des plus diplômés :

- ♦ d'abord le choix des filières de formation : certaines disciplines ne trouvent pas facilement de débouchés au Luxembourg parce que le marché est trop étroit ;
 - ♦ ensuite, il existe une concurrence sur les salaires dans le secteur privé avec les frontaliers : les frontaliers sont prêts à prendre des emplois moins rémunérés parce qu'ils sont originaires de régions où les taux de chômage sont nettement plus élevés. Et leur motivation pour obtenir un emploi est peut-être plus forte parce qu'ils ont déjà été confrontés à un marché du travail plus difficile ;
 - ♦ depuis quelques années, la durée de recherche du premier emploi pour les jeunes sortis du système scolaire tend à s'allonger ;
 - ♦ enfin, le marché du travail est de moins en moins transparent : jusqu'en 1990, l'embauche se faisait aisément dans les secteurs traditionnels (banques, Caisse d'épargne de l'Etat...). Mais au cours de ces dernières années, on a observé une certaine saturation du système bancaire¹ et parallèlement une diversification de plus en plus forte des employeurs. La recherche est alors plus longue puisque les demandeurs d'emploi ne s'adressent plus seulement à quelques entreprises bien connues mais à une multitude de fiduciaires et d'entreprises spécialisées dans les services aux entreprises.
- En comparant les niveaux de qualification entre hommes et femmes dans la population totale des 25-59 ans, on constate que globalement les femmes ont un niveau d'enseignement général inférieur à celui des hommes (**c.f. tableau 3**).
 - La même comparaison sur la population active montre un rééquilibrage des niveaux entre hommes et femmes puisque la proportion de femmes détenant au moins un niveau d'études de niveau Secondaire Supérieur est quasiment équivalente à celle des hommes. Par rapport à la population totale, la population active féminine est donc plus diplômée.
 - Enfin, la même comparaison sur la population des chômeurs montre que le niveau d'enseignement atteint est plus faible pour les femmes comme pour les hommes par rapport à la population active mais aussi par rapport à la population totale. Cela concerne surtout les femmes : 45% des femmes de 25 à 59 ans à la recherche d'un emploi en 1994 ont un niveau d'enseignement équivalent ou inférieur au Primaire (77% ont un niveau de formation inférieur au Secondaire Inférieur).

¹ c.f. étude Le suivi des diplômés du Bac technique ECG - PSELL n°80 - Groupe de travail des professeurs des lycées techniques du Ministère de l'Education Nationale et de la formation professionnelle - P. HAUSMAN - CEPS/Instead - décembre 1995

Tableau 3

Comparaison du niveau d'enseignement de la population totale, de la population active et de la population des chômeurs en 1994 : répartition des individus selon leur niveau de formation générale atteint

<i>Niveau d'enseignement général atteint</i>	<i>Population totale</i>		<i>Population active</i>		<i>Chômeurs</i>	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Inf. ou équivalent Primaire	34,5	37,8	32,8	32,8	39,0	45,2
Secondaire Inférieur	31,0	34,5	31,4	30,5	32,8	32,3
Secondaire Supérieur	18,2	16,8	18,7	21,9	14,2	12,6
Etudes Supérieures	16,3	10,9	17,1	14,8	14,0	9,8
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(Source : Enquête Forces de Travail 1994 - STATEC)

Un effort de formation est donc à fournir pour les moins qualifiés mais aussi une réorientation pour les plus diplômés vers des secteurs aux débouchés plus sûrs ou vers des secteurs où la main-d'oeuvre fait défaut.

La formation professionnelle est également un atout contre le chômage surtout pour les individus qui sont peu diplômés. Pour un même niveau de diplôme de l'enseignement général, la détention d'une formation professionnelle¹ a un impact positif sur l'emploi : les individus sont moins souvent au chômage (**c.f. tableau 4**). Mais ceci n'est pas vérifié pour les diplômés d'études supérieures qui, lorsqu'ils ont suivi une formation professionnelle, sont davantage exposés au risque du chômage. C'est également le cas pour les femmes détenant un diplôme du Secondaire Supérieur : la détention d'une formation professionnelle accentue le risque d'être au chômage.

Tableau 4

Taux de chômage selon le niveau d'enseignement général atteint et le suivi ou non d'une formation professionnelle

<i>Niveau d'enseignement général atteint</i>	<i>Hommes</i>		<i>Femmes</i>	
	Sans form. prof.	Avec form. prof.	Sans form. prof.	Avec form. prof.
Inf. ou équivalent Primaire	4,1	3,6	6,4	4,9
Secondaire Inférieur	4,7	2,1	4,8	4,4
Secondaire Supérieur	2,2	1,7	1,6	2,5
Etudes Supérieures	0,9	3,8	6,8	-

(Source : Enquête Forces de Travail 1994 - STATEC)

Enfin, on peut se poser légitimement la question de l'effet réel de la détention d'un diplôme : le déficit global d'emplois n'entraîne-t-il pas un recrutement par écrémage des plus diplômés laissant sans emplois les individus aux diplômes les moins élevés, une fois que le stock d'emplois disponibles est occupé ? En situation de supériorité des offres de travail² par rapport aux demandes, les employeurs peuvent choisir les individus qui leur paraissent les plus compétents et, donc a priori les plus diplômés. De ce fait, les moins diplômés n'accèdent pas aux emplois auxquels ils pourraient prétendre en situation de marché équilibré. Ne déplace t-on pas le problème du manque structurel d'emplois vers le manque de formation ? Dans les faits, il reste tout de même que ce sont les moins diplômés qui ont le moins de chances de trouver un emploi.

¹ Tout type de formation professionnelle (en école, en entreprise, alternée ou autre).

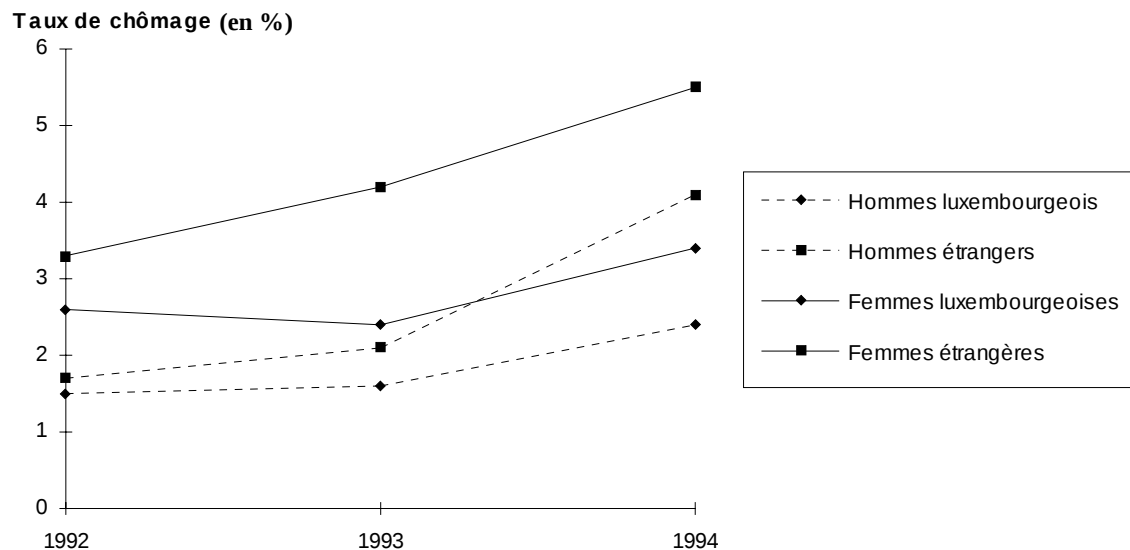
² Il s'agit bien des offres de travail qui sont équivalentes aux demandes d'emploi dans le langage courant et vice-versa.

1.3. Taux de chômage et nationalité

Globalement, en 1994, les étrangers résidant sur le territoire luxembourgeois étaient plus souvent au chômage que les Luxembourgeois et l'écart se creuse de plus en plus depuis 1992. Les femmes étrangères sont nettement les plus touchées par le chômage puisqu'elles sont 5,5% à la recherche d'un emploi parmi la population active étrangère. Ainsi l'augmentation du taux de chômage depuis 1992 a été plus forte pour les étrangers résidants que pour les résidants de nationalité luxembourgeoise (**c.f. graphique 3**).

Graphique 3

Evolution du taux de chômage par nationalité de 1992 à 1994



(Source : Enquête Forces de Travail 1992, 1993 et 1994 - STATEC)

Pour les hommes comme pour les femmes, l'écart augmente entre résidents luxembourgeois et résidents étrangers. C'est pour les hommes étrangers que la hausse a été la plus forte. Les discriminations liées au sexe sont légèrement plus importantes pour les Luxembourgeoises que pour les étrangères : + 42% de taux de chômage en plus pour les Luxembourgeoises par rapport aux hommes et + 34% pour les étrangères par rapport aux hommes (**c.f. tableau 5**).

Tableau 5

Taux de chômage par nationalité et par sexe en 1994

<i>Nationalité</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	Différentiel (en %) Femmes/Hommes
Luxembourgeois	2,4	3,4	+ 41,7%
Etrangers	4,1	5,5	+ 34,1%

(Source : Enquête Forces de Travail 1992, 1993 et 1994 - STATEC)

En détaillant par nationalité, tous les étrangers n'ont pas un taux de chômage plus élevé que celui des résidents luxembourgeois. Plutôt que d'être liés à la nationalité, il semblerait que les taux de chômage les plus élevés concernent certaines nationalités qui sont concentrées dans des secteurs plus exposés aux risques de licenciements que d'autres. Cette hypothèse ne peut cependant pas être vérifiée sur les données de l'Enquête Forces de Travail car les effectifs retenus sont trop faibles. Cependant, globalement, on constate que les étrangers à la recherche d'un emploi occupaient dans leur profession précédente des postes nettement moins qualifiés que les Luxembourgeois (il s'agissait surtout de postes d'ouvriers non qualifiés dans l'industrie).

1.4 Taux de chômage et situation familiale

La situation familiale et notamment le nombre d'enfants à charge a les mêmes effets sur le chômage que sur l'exercice d'une activité professionnelle. Ainsi les femmes sont d'autant moins actives qu'elles ont des enfants à charge¹ alors que pour les hommes, plus le nombre d'enfants à charge augmente et plus ils sont actifs. Pour le chômage, la situation est semblable.

La situation matrimoniale légale est nettement plus discriminante sur la population masculine que sur la population féminine. Ainsi pour l'ensemble des hommes mariés, le taux de chômage n'était que de 2,2% en 1994 alors qu'il était de 6,2% pour les hommes divorcés. Chez les femmes la distinction existe mais elle est moins élevée. Ainsi ce sont les femmes célibataires et celles qui sont mariées qui disposent du taux de chômage le plus faible alors que les femmes veuves ou divorcées sont plus souvent en situation de recherche d'emploi (**c.f. tableau 6**).

Outre la situation matrimoniale, la charge des enfants a un effet positif croissant sur le taux de chômage féminin, cela signifie que ***plus le nombre d'enfants à charge est élevé, plus le taux de chômage est élevé***. Pour les hommes, le taux de chômage n'est vraiment élevé qu'à partir de 3 enfants à charge.

¹ Pour définir un enfant à charge, nous posons ici deux hypothèses :

- il doit avoir moins de 15 ans, ou plus s'il poursuit encore des études
- il doit être présent dans le ménage. Autrement dit, tous les enfants non présents dans le ménage mais dépendants financièrement du ménage ne sont pas pris en compte.

Tableau 6

Taux de chômage en fonction de la situation matrimoniale légale, du nombre d'enfants à charge et du type de ménage en 1994

<i>Situation familiale</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>
Situation matrimoniale légale		
Célibataire	4,9	4,1
Marié(e)	2,2	4,3
Veuf(ve)	4,4	5,7
Divorcé(e)	6,2	5,2
Nombre d'enfant(s) à charge		
0 enfant	2,5	2,6
1 enfant	1,9	4,2
2 enfants	2,2	5,0
3 enfants et plus	3,4	7,4
Type de ménage		
Couple avec enfant(s)	2,3	4,7
Famille monoparentale	ns	6,4
Ensemble des 15-64 ans	3,1	4,3

(Source : Enquête Forces de Travail 1994 - STATEC)

ns : non significatif

Les familles monoparentales qui cumulent souvent divorce et enfant(s) sont par conséquent les plus sujettes au chômage et notamment les femmes puisque 90% des chefs de familles monoparentales sont des femmes.

L'analyse qui précède a déjà permis de dégager quelques caractéristiques propices au chômage: les jeunes, les femmes, les personnes ayant peu de qualifications, les étrangers et les familles monoparentales. D'autres traits caractéristiques du chômage peuvent être liés à l'activité antérieure des demandeurs d'emploi.

2. *PASSE PROFESSIONNEL DES DEMANDEURS D'EMPLOI*

Pour étudier le passé professionnel des demandeurs d'emploi, seuls les individus ayant déjà travaillé peuvent être sélectionnés. Les informations disponibles dans l'Enquête Forces de Travail permettent de retrouver l'activité, le statut professionnel et la profession qu'exerçaient antérieurement ces demandeurs d'emploi dans une limite rétrospective de 8 années.

Ce sont surtout des ex-salariés qui sont à la recherche d'un emploi. Très peu d'employeurs, d'indépendants ou d'aidants familiaux se disent à la recherche d'un emploi.

Les domaines d'activité occupés dans leur dernier emploi étaient surtout les secteurs de la **restauration** (secteur où la rotation de main-d'oeuvre est élevée), **du bâtiment, du commerce et de la réparation pour les hommes**. Alors que pour les femmes, le secteur de la restauration est également concerné mais aussi le secteur des **services aux entreprises**.

Liés aux secteurs d'activité, les professions les plus touchées pour les femmes étaient en 1994 les emplois de service aux particuliers (employées dans la restauration, dans la vente, personnel de nettoyage...). Pour les hommes, on retrouve des employés de service dans la restauration mais surtout des postes d'ouvriers qualifiés ou non qualifiés : **les deux tiers des hommes à la recherche d'un emploi étaient ouvriers dans leur dernier emploi**.

Outre des facteurs liés à la situation personnelle des individus mais aussi des facteurs liés à la situation plus ou moins favorable du secteur d'activité occupé, les demandeurs d'emploi se heurtent à l'inadéquation de leurs souhaits ou de leurs méthodes de recherche par rapport aux besoins du marché.

3. *STRATEGIE DE RECHERCHE DES DEMANDEURS D'EMPLOI¹*

Quels sont les désirs des demandeurs d'emploi quant au type d'emploi recherché ? Depuis quand cherchent-ils et de quelle façon ? Les réponses à ces questions expliqueront peut-être la raison de l'inadéquation entre l'offre et la demande et détermineront ainsi l'ajustement nécessaire afin de réorienter les demandeurs d'emploi vers des débouchés plus certains.

Notons que parmi les individus à la recherche d'un emploi tous ne sont pas sans emploi. Certains sont à la recherche d'un emploi tout en exerçant déjà une activité professionnelle. Ainsi en 1994, sur 10000 personnes se disant à la recherche d'un emploi, 38% avaient déjà un emploi. Nous aborderons donc, dans une première sous-partie, les demandeurs d'emploi sans emploi (les plus nombreux) puis, dans une seconde sous-partie, les demandeurs d'emploi exerçant déjà une activité professionnelle.

¹ Il s'agit de tous les demandeurs d'emploi déclarant spontanément être à la recherche d'un emploi (la définition est plus large que celle des chômeurs pour des raisons de représentativité statistique).

3.1. Les demandeurs d'emploi sans emploi

Les données de l'Enquête Forces de Travail permettent de décrire les types d'emploi recherchés, l'ancienneté de recherche d'emploi, les méthodes utilisées ainsi que la situation vis-à-vis de l'administration pour l'emploi.

3.1.1. Statut professionnel et type d'emploi recherché

Très peu recherchent un emploi en tant qu'indépendant ou employeur. Pratiquement la totalité des demandeurs d'emploi recherchent un emploi salarié.

En terme de durée de travail, **les femmes recherchent nettement plus souvent que les hommes un emploi à temps partiel** : 22% des femmes recherchent exclusivement un emploi à temps partiel contre seulement 2% des hommes ; 43% des femmes recherchent exclusivement un emploi à temps complet contre 65% des hommes. Un quart des femmes recherchant un emploi à temps complet sont cependant prêtes à prendre un emploi à temps partiel mais très peu recherchant en priorité un emploi à temps partiel sont prêtes à prendre un emploi à temps complet. La préférence féminine pour le temps partiel est donc, à l'origine, nettement plus marquée que chez les hommes et ceci, indépendamment du fait que les femmes choisissent des secteurs et des professions où le temps partiel est structurellement plus usité.

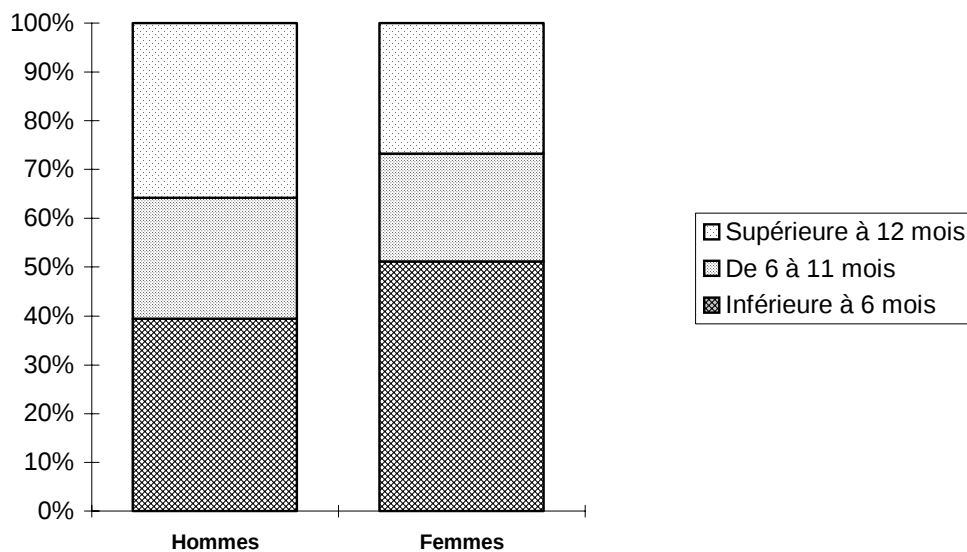
3.1.2. Ancienneté de recherche d'emploi

Notons ici qu'il s'agit de l'ancienneté de la recherche d'emploi et non pas de la durée de recherche d'emploi puisque seules les informations concernant les individus encore à la recherche d'un emploi sont disponibles et non pas celles concernant les individus ayant trouvé un emploi. Autrement dit, on ne sait pas si les individus qui sont inscrits depuis une semaine le seront encore dans un mois ou dans un an. Ainsi l'ancienneté de recherche d'emploi n'est qu'une photographie, à un moment donné, de la durée de recherche d'emploi.

Les femmes luxembourgeoises sont moins longtemps à la recherche d'un emploi que les hommes. En 1994, en moyenne, elles étaient à la recherche d'un emploi depuis environ 8 mois et demi alors que les hommes l'étaient depuis un peu plus de 12 mois (**c.f. graphique 4**). C'est une particularité par rapport à de nombreux pays de l'OCDE où les femmes ont souvent une ancienneté de recherche plus longue que les hommes. Comment expliquer cet avantage féminin par rapport aux hommes ?

- ♦ soit elles trouvent un emploi plus rapidement que les hommes,
- ♦ soit elles se découragent et se retirent du marché du travail si elles ne trouvent pas rapidement un emploi,
- ♦ soit elles acceptent les emplois disponibles à défaut de trouver un emploi adéquat (contrats à durée déterminée, intérim, temps partiel...).

Graphique 4

Ancienneté de recherche d'un emploi en 1994**Moyenne : 8,7 mois****12,2 mois**

(Source : Enquête Forces de Travail 1994 - STATEC)

En 1992, l'ancienneté moyenne de recherche d'emploi était d'environ 10 mois pour les hommes et 7 mois pour les femmes, soit une nette augmentation en 1994 (de plus de 2 mois pour les hommes et d'un mois pour les femmes).

Même si ces anciennetés de recherche paraissent élevées, la moitié des femmes étaient en 1994 à la recherche d'un emploi depuis moins de 6 mois (40% des hommes). Il s'agit par conséquent d'un chômage de courte durée.

Le chômage de longue durée, à savoir le chômage de plus d'un an, touche plus les hommes puisque plus d'un homme sur trois est à la recherche d'un emploi depuis plus d'un an et seulement une femme sur quatre.

Notons également que plus de 8% des femmes se déclarant à la recherche d'un emploi n'ont pas commencé leurs recherches : doit-on considérer ces personnes comme recherchant activement un emploi ?

Enfin, environ 6% des hommes sont à la recherche d'un emploi depuis plus de 4 ans ! Ce pourcentage est élevé et augmente chaque année davantage puisqu'en 1992 3% des hommes étaient concernés.

3.1.3. Méthodes de recherche d'emploi

Les méthodes employées ont sensiblement changé en rapport avec les difficultés croissantes du marché du travail. Alors qu'en 1992, la moitié des hommes à la recherche d'un emploi utilisaient comme méthode principale de recherche le recours au service public de placement, ils étaient 65% en 1994 (c.f. **tableau 7 et graphique 5**). De même pour les femmes : 35% en 1992 et 46% en 1994. ***Les méthodes employées semblent en 1994 plus actives qu'en 1992.*** Le second mode principal de recherche d'emploi pour les hommes est la prise de contact directe avec les employeurs (11%) et une femme sur quatre étudie les annonces dans les journaux.

Tableau 7

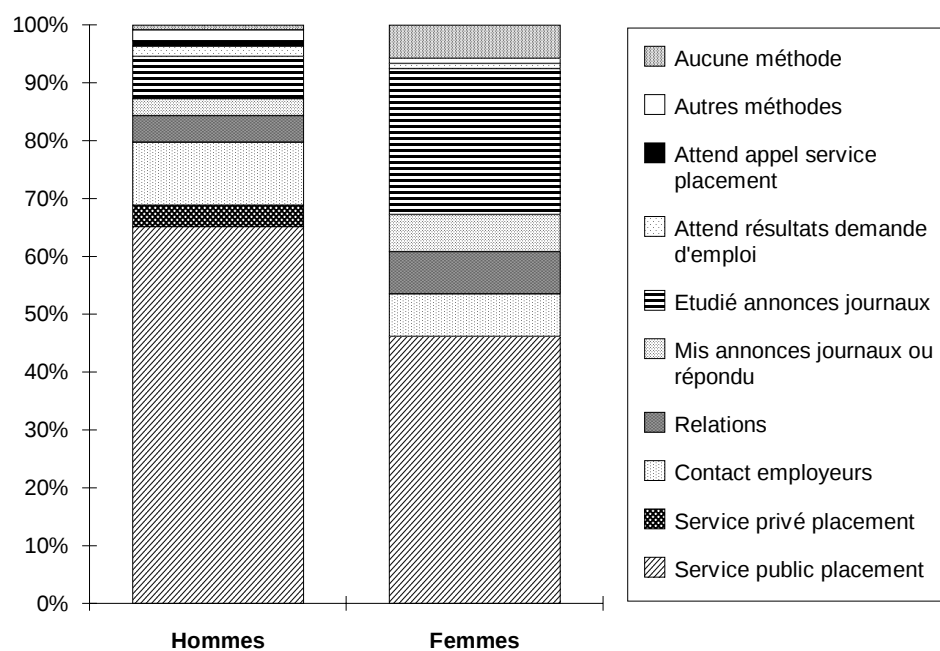
Méthode principale de recherche d'emploi en 1994

<i>Méthode principale de recherche d'emploi en 1994</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>
Service public de placement	65,2	46,2
Service privé de placement	3,7	-
Directement contact avec des employeurs	10,9	7,4
Amis, parents, syndicats...	4,6	7,3
Mis des annonces dans des journaux ou répondu	2,9	6,4
Etudié annonces dans journaux	7,3	25,2
Attend résultats d'une demande d'emploi	1,8	0,9
Attend un appel du service de placement	0,9	-
Autres méthodes	1,9	0,9
Aucune méthode	0,8	5,7
Ensemble	100,0	100,0

(Source : Enquête Forces de Travail 1994 - STATEC)

Graphique 5

Méthode principale de recherche d'emploi en 1994



(Source : Enquête Forces de Travail 1994 - STATEC)

3.1.4. Situation vis-à-vis de l'ADEM

L'inscription au Service Public de placement est de plus en plus usitée. Mais **les femmes s'inscrivent nettement moins souvent que les hommes à l'ADEM lorsqu'elles cherchent un emploi** : en 1994, la moitié d'entre elles n'étaient pas inscrites pour un quart des hommes (c.f. **tableau 8**). Lorsqu'elles sont inscrites, elles bénéficient cependant plus souvent d'une indemnité de chômage.

Tableau 8

Répartition des individus à la recherche d'un emploi selon leur inscription à l'ADEM en 1994

<i>Inscription à l'ADEM</i>	<i>Femmes</i>		<i>Hommes</i>	
	1994	Evolution 92/94	1994	Evolution 92/94
Inscrit ADEM avec indemnité chômage	27,5	× 2,1	44,8	× 2,0
Inscrit ADEM sans indemnité chômage	19,2	× 1,7	30,4	× 3,0
Non inscrit et sans indemnité chômage	53,3	× 1,6	24,8	× 1,2
Individus à la recherche d'un emploi	100,0	× 1,7	100,0	× 1,9

Source : Enquête Forces de Travail 1992 et 1994 - STATEC

60% des hommes et 60% des femmes inscrits à l'ADEM bénéficient d'une prestation de chômage. Autrement dit, 40% des individus inscrits n'en bénéficient pas. Sur l'ensemble des demandeurs d'emploi, seulement 28% des femmes et 45% des hommes perçoivent une indemnité de chômage. Les conditions d'attribution de cette indemnité expliquent en partie cette différence entre hommes et femmes puisqu'une des conditions nécessite d'avoir travaillé au moins 26 semaines au cours des 12 mois précédant le jour de l'inscription (en tant que salarié ou en tant qu'indépendant). Les femmes se trouvant plus souvent que les hommes dans le cas où elles n'ont jamais travaillé mais aussi plus souvent dans des situations où elles ont interrompu leur activité depuis plus de 12 mois, elles bénéficient donc moins souvent de l'assurance-chômage. De plus, les conditions de présentation régulière au bureau de placement sont parfois contraignantes pour les femmes qui ont souvent la charge des enfants lorsqu'elles ne travaillent pas.

Si le nombre de personnes se déclarant spontanément à la recherche d'un emploi a augmenté entre 1992 et 1994, il n'a pas augmenté de la même façon parmi les bénéficiaires d'une allocation de chômage. Ainsi le nombre d'hommes à la fois inscrits à l'administration pour l'emploi et bénéficiaires d'indemnité de chômage a doublé alors que le nombre des inscrits ne bénéficiant pas d'une indemnité a quasiment triplé. Pour les femmes, l'augmentation est moins importante et c'est la catégorie des femmes inscrites et bénéficiant d'une indemnité qui a le plus augmenté.

3.2. Les demandeurs d'emploi ayant déjà un emploi

Les mêmes renseignements peuvent être obtenus pour les individus qui recherchent un emploi mais qui exercent déjà une activité professionnelle. Cette population n'est pas négligeable puisqu'elle représente plus d'un tiers de l'ensemble des individus à la recherche d'un emploi. En fait, ce sont les personnes insatisfaites de leur emploi actuel et qui cherchent à en changer pour diverses raisons : crainte de perdre l'emploi actuel, l'emploi actuel est considéré comme un emploi d'attente, recherche de meilleures conditions de travail ou recherche d'un emploi supplémentaire. Elles ne représentent que 2,5% des personnes exerçant une activité mais ce pourcentage est en augmentation par rapport à 1992 et les femmes semblent un peu plus insatisfaites que les hommes. Cet aspect du marché du travail n'est donc pas à négliger car il met en évidence l'inadéquation de l'offre et de la demande de travail : cela signifie aussi qu'en période de pénurie d'emplois, les individus acceptent les emplois disponibles à défaut de trouver un emploi adéquat.

3.2.1. Raisons motivant la recherche d'un nouvel emploi (ou d'un second emploi)

En 1994, parmi les hommes, ***pratiquement les deux tiers voulaient changer d'emploi soit parce qu'ils considéraient leur emploi actuel comme un emploi d'attente soit parce qu'ils désiraient de meilleures conditions de travail (c.f. tableau 9)***. C'est le cas pour 60% des femmes désirant changer d'emploi. Mais 10% des femmes recherchent un second emploi en plus de leur emploi actuel. Cette motivation est quasi inexistante chez les hommes sans doute parce que les femmes travaillent plus souvent à temps partiel et qu'elles peuvent ainsi cumuler une seconde activité.

Tableau 9

Raisons motivant les individus exerçant déjà une activité professionnelle à chercher un nouvel emploi en 1994

<i>Raisons de recherche d'un autre emploi</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>
Crainte de perdre son emploi (ou certitude)	23,8	12,0
Emploi d'attente	16,8	27,1
Recherche d'un second emploi	-	10,1
Recherche de meilleures conditions de travail	48,7	33,7
Autres motifs	10,6	17,0
Ensemble	100,0	100,0

(Source : Enquête Forces de Travail 1994 - STATEC)

Le plus surprenant est sans doute l'expansion depuis quelques années des individus craignant pour la sécurité de leur emploi. Cette expansion est certainement liée au développement des contrats à durée déterminée qui précarisent nettement l'emploi.

3.2.2. Type d'emploi recherché

Certains demandeurs d'emploi exerçant déjà une activité professionnelle cherchent à s'installer à leur propre compte en tant qu'indépendant. Pour les femmes, l'insatisfaction semble porter en partie sur la durée du travail puisque la part des femmes travaillant à temps partiel est plus importante dans la population des personnes cherchant un nouvel emploi que dans la population active totale (plus de 40% de femmes ayant un emploi et recherchant un nouvel emploi travaillent à temps partiel). ***Presque 60% des femmes qui travaillent à temps partiel cherchent un emploi à temps complet.*** Et celles qui travaillent à temps complet ne cherchent pas à changer d'emploi pour un temps partiel : les deux tiers désirent exclusivement un emploi à temps complet et un quart recherchent prioritairement un emploi à temps complet mais à défaut un emploi à temps partiel (c.f. **tableau 10**).

Tableau 10

Répartition des femmes par type d'emploi recherché en 1994

<i>Type d'emploi recherché</i>	<i>Femmes n'ayant pas d'emploi</i>	<i>Femmes ayant déjà un emploi à temps complet</i>	<i>Femmes ayant déjà un emploi à temps partiel</i>
Indépendant ou employeur	1,1	2,9	-
Temps complet	43,4	64,8	16,6
Temps complet ou partiel	23,9	23,3	41,2
Temps partiel ou complet	3,7	3,0	4,6
Temps partiel	22,2	6,0	33,4
Non précisé	5,5	-	4,2
Ensemble	100,0	100,0	100,0

(Source : Enquête Forces de Travail 1994 - STATEC)

La démarche de recherche d'emploi est différente pour ces individus qui ont déjà un emploi par rapport à ceux qui n'en ont pas. En effet, ils ne changeront d'emploi que s'ils trouvent un emploi offrant des conditions plus favorables. Leur recherche sera peut-être moins active, c'est-à-dire plus ponctuelle, moins régulière et peut-être également plus longue car, face à un emploi équivalent qu'ils auraient tendance à accepter s'ils n'avaient pas d'emploi, ils continueront leurs recherches.

3.2.3. Ancienneté de recherche d'emploi

Rappelons que dans cette partie I/3, un individu est demandeur d'emploi s'il déclare spontanément être à la recherche d'un emploi sans aucune autre condition. On peut s'étonner alors que 12% des hommes et 17% des femmes recherchant un emploi tout en exerçant déjà une activité professionnelle n'ont pas encore commencé leurs recherches. Mais d'un autre côté, 33% des hommes et plus de 20% des femmes sont depuis plus d'un an à la recherche de ce nouvel emploi (ou second emploi). On distingue donc, d'un côté, les individus qui sont peu "actifs" dans leur recherche et, d'un autre côté, ceux qui poursuivent leurs recherches parce qu'ils ne trouvent pas d'emploi plus avantageux.

En moyenne, l'ancienneté de recherche d'emploi est inférieure à celle des individus qui n'ont pas d'emploi puisqu'elle est de 10,9 mois pour les hommes (12,2 mois pour ceux qui sont sans emploi) et 7,7 mois pour les femmes (8,7 mois pour celles qui sont sans emploi).

3.2.4. Méthodes de recherche employées

La majorité d'entre eux étudient les petites annonces du journal, prennent directement contact avec les employeurs et font jouer leurs relations personnelles (familiales, amicales...). Bien sûr, la plupart ne sont pas inscrits à l'administration nationale pour l'emploi puisqu'ils ne peuvent bénéficier d'indemnité de chômage mais 21% d'hommes et 14% de femmes y sont tout de même inscrits.

CHAPITRE II

**DEMANDEURS D'EMPLOI
PARTICULIEREMENT VULNERABLES**

II. DEMANDEURS D'EMPLOI PARTICULIEREMENT VULNERABLES

Parmi les populations les plus vulnérables face au chômage, on dénombre tout d'abord les individus travaillant dans des entreprises sensibles aux fluctuations économiques défavorables mais aussi les demandeurs d'emploi de longue durée et les demandeurs d'emploi qui n'ont jamais travaillé.

1. *LES PERTES D'EMPLOIS POUR RAISONS ECONOMIQUES*

Le chômage a de multiples origines. L'une d'entre elles est la situation économique défavorable des entreprises, celles-ci procédant à des licenciements ou ayant recours à des contrats à durée limitée face à l'incertitude qu'elles ont vis-à-vis de leurs débouchés. Un aperçu des caractéristiques de cette population particulière est possible grâce à l'étude de la population des individus sans emploi ayant interrompu leur activité depuis moins de 8 ans¹ pour cause de licenciement ou de fin de contrat à durée limitée. Cette approche permet de détecter, en partie, les secteurs concernés par les disparitions récentes d'emplois.

Globalement, quelles sont les causes de départ d'un emploi² ? Outre les départs en retraite (44%), les responsabilités personnelles ou familiales (22%), la maladie (16%), environ 7% d'individus ont été licenciés et un peu moins de 2% ont achevé un contrat à durée limitée. Parmi ceux qui recherchent effectivement un emploi et répondent aux conditions du BIT pour être définis comme chômeurs, la majorité le sont parce qu'ils ont été licenciés (ou que leur poste a été supprimé). Une nette augmentation des fins de contrats à durée limitée est également à signaler.

Notons que sur l'ensemble des femmes sans emploi et ayant cessé leur activité professionnelle depuis moins de 8 ans, 46% ont arrêté leur emploi pour des raisons personnelles ou familiales ! Ce qui est considérable en comparaison des hommes chez qui ce même pourcentage représente moins d'un pour cent. Et parmi les femmes qui recherchent un emploi en 1994, celles qui ont interrompu leur activité depuis moins de 8 ans pour des raisons personnelles ou familiales représentent encore 27%.

¹ Tous ne recherchent pas forcément un emploi en 1994.

² Les raisons justifiant le fait d'avoir quitté son emploi portent sur une période rétrospective de 8 ans. Les arrêts ayant eu lieu avant ces huit années ne sont pas enregistrés.

1.1. Les licenciements ou suppressions de postes

Les licenciements ou suppressions de postes concernent exclusivement les salariés.

Les secteurs présentant un fort taux de licenciement par rapport aux emplois occupés sont le secteur du **bâtiment puis le secteur du commerce et des réparations** pour les hommes comme pour les femmes et plus spécifiquement le secteur de la restauration et des hôtels, pour les femmes.

Les professions correspondantes sont les emplois de services aux particuliers et les postes d'ouvriers qualifiés ou non qualifiés. Les professions les plus touchées sont semblables pour les hommes comme pour les femmes.

Mais pour deux-tiers des cas, ces licenciements concernent les années 1994 et 1993 ; ils sont donc relativement récents et laissent supposer une réintégration rapide du marché de l'emploi.

Ces licenciements ont concerné **plus souvent les jeunes hommes de moins de 25 ans**. Ils sont en effet souvent les derniers arrivés dans l'entreprise et par conséquent les premiers licenciés le cas échéant.

Les personnes qui ont été licenciées ont un **niveau de formation nettement inférieur à celui observé sur la population active totale**. Le phénomène est semblable tant pour les hommes que pour les femmes. Mais les femmes qui disposent d'un niveau de formation d'études supérieures ne sont pas épargnées par les licenciements alors que les hommes le sont.

1.2. Les contrats à durée limitée

Les femmes sont nettement plus concernées par ce type d'arrêt que les hommes : elles représentent 56% des interruptions pour cause de fin de contrat à durée limitée alors que les hommes n'en représentent que 44%. Elles signent, en effet, plus de contrats à durée limitée que les hommes : dans la population active totale, elles représentent 57% des signatures de contrats à durée déterminée contre 43% d'hommes. Le caractère temporaire de ces contrats les rend très précaires. Non seulement elles signent plus de contrats à durée limitée que les hommes mais, en plus, elles signent des contrats de durée plus réduite que les hommes. La moitié des femmes embauchées en contrat à durée déterminée ont un contrat de moins d'un an alors que pour les hommes la durée médiane de contrat est de 2 ans. Et les deux-tiers des hommes sont en contrat à durée déterminée parce qu'ils sont en période de formation avant de signer un contrat à durée déterminée pour seulement 39% des femmes. Elles n'ont donc pas le même statut dans les contrats à durée déterminée.

Soit il s'agit d'un phénomène nouveau, soit ce phénomène **concerne majoritairement les jeunes** car 60% des hommes qui ont cessé leur activité pour cause de fin de contrat à durée déterminée ont moins de 25 ans ; 80% des hommes ont moins de 35 ans contre 70% pour les femmes.

Alors que les personnes licenciées avaient une formation nettement inférieure à la moyenne de la population active totale, ceux qui ont perdu leur emploi¹ parce qu'il s'agissait d'un emploi à durée limitée avaient en 1994 un **niveau de formation relativement moyen**. Les hommes sont même plus nombreux à disposer de diplômes d'études supérieures que la moyenne des hommes dans la population active.

Ces deux populations (individus ayant été licenciés et les actifs en fin de contrat) sont donc très distinctes : d'un côté, une population d'une classe d'âge moyenne, ayant de faibles qualifications et qui sont les premières victimes des licenciements et, d'un autre côté, une population relativement jeune qui a du mal à s'intégrer sur le marché du travail puisque ces jeunes débutent de plus en plus souvent par des contrats à durée déterminée et qu'ils enchaînent ce type de contrats temporaires et précaires. Les mesures à prendre en matière d'emploi pour ces deux sous-populations doivent donc être correctement ciblées puisque les premiers ont besoin de formation et les seconds sont gênés par les débouchés actuels du marché du travail et auraient besoin de créations de postes, voire de réorientation vers des secteurs plus demandeurs de main-d'oeuvre.

¹et qui sont toujours sans emploi en 1994.

2. LES DEMANDEURS D'EMPLOI DE LONGUE DUREE

Les demandeurs d'emploi de longue durée sont définis dans ce paragraphe comme les demandeurs d'emploi dont l'ancienneté actuelle de recherche d'emploi est supérieure ou équivalente à 12 mois.

Il s'agit d'une population fragilisée car plus l'ancienneté de recherche d'emploi augmente, plus les demandeurs d'emploi ont des difficultés à trouver un emploi.

Les femmes à la recherche d'un emploi depuis plus d'un an ont la particularité d'être plus jeunes que l'ensemble des femmes recherchant un emploi : 60% ont moins de 34 ans (**c.f. tableau 11**). Chez les hommes, la différence n'est pas significative.

D'un point de vue du niveau de formation, les femmes demandeurs d'emploi de longue durée sont nettement sous-qualifiées alors que chez les hommes, la différence est à nouveau non significative. 93% des femmes disposent d'un niveau de formation inférieur ou équivalent au Secondaire Inférieur.

Tableau 11

Comparaison de la répartition par âge et par niveau de formation des demandeurs d'emploi de longue durée avec l'ensemble des individus à la recherche d'un emploi

1994	<i>Demandeurs d'emploi de longue durée</i>		<i>Ensemble des demandeurs d'emploi</i>	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Age				
Moins de 34 ans	38,9	59,8	35,5	30,5
Plus de 35 ans	61,1	40,2	64,5	69,5
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0
Niveau d'ensgmt général atteint				
Inf. au Secondaire Inférieur	73,8	93,3	77,1	78,8
Sup. ou équivalent au Sec. Sup.	26,2	6,7	22,9	21,2
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

(Source : Enquête Forces de Travail 1994 - STATEC)

3. LES DEMANDEURS D'EMPLOI N'AYANT JAMAIS TRAVAILLÉ

Les individus à la recherche d'un emploi n'ayant jamais travaillé sont plus jeunes que l'ensemble des personnes à la recherche d'un emploi. Il s'agit en fait de jeunes gens à la recherche de leur premier emploi : 40% des femmes concernées ont moins de 25 ans, plus de la moitié ont moins de 34 ans (c.f. tableau 12).

Parmi les hommes à la recherche d'un premier job, plus d'un tiers ont achevé leur cycle du Secondaire Supérieur contre moins d'un quart dans l'ensemble des individus à la recherche d'un emploi. Il s'agit essentiellement de jeunes gens achevant leurs études et recherchant leur premier job. Pour les femmes, le phénomène est inverse puisqu'elles sont moins diplômées lorsqu'elles n'ont jamais travaillé comparativement à l'ensemble des femmes à la recherche d'un emploi. On peut supposer qu'il s'agit de femmes reprenant une activité professionnelle après s'être occupé de leurs enfants en bas âge. Elles sont par conséquent plus âgées que les hommes et moins diplômées du fait de leur différence d'âge mais aussi du nombre d'années durant lesquelles elles n'ont pas exercé d'activité professionnelle.

Tableau 12

Comparaison de la répartition par âge et par niveau de formation des individus n'ayant jamais travaillé avec l'ensemble des individus à la recherche d'un emploi

1994	<i>Demandeurs d'emploi n'ayant jamais travaillé</i>		<i>Ensemble des demandeurs d'emploi</i>	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Age				
Moins de 34 ans	63,7	53,0	35,5	30,5
Plus de 35 ans	36,3	47,0	64,5	69,5
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0
Niveau d'ensgmt général atteint				
Inf. au Secondaire Inférieur	63,7	87,9	77,1	78,8
Sup. ou équivalent au Secondaire Sup	36,3	12,1	22,9	21,2
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

(Source : Enquête Forces de Travail 1994 - STATEC)

4. **VULNERABILITE ET DIFFICULTES DE RECLASSEMENT DES DEMANDEURS D'EMPLOI**

En reprenant les deux populations citées précédemment (les demandeurs d'emploi de longue durée et ceux n'ayant jamais travaillé) deux indicateurs¹ mesurant leur vulnérabilité sur le marché du travail peuvent être créés.

- ♦ Le premier indicateur mesurant les **difficultés de reclassement** des personnes déjà installées sur le marché du travail est le résultat du rapport du nombre de chômeurs de plus d'un an sur l'ensemble des chômeurs.
- ♦ Le second indicateur mesurant la **vulnérabilité des nouveaux entrants** sur le marché du travail, c'est-à-dire les difficultés d'insertion, est calculé à partir de la part des personnes au chômage depuis moins d'un mois dans l'ensemble de la population active occupée.

Exemple d'utilisation des indicateurs : un taux de reclassement élevé signifie que le groupe d'individus concerné est installé durablement dans une situation de chômage ; un faible taux de reclassement signifie que ces individus ne restent pas durablement à la recherche d'un emploi. De même, un taux de vulnérabilité élevé désigne une population dont la rotation dans une situation de chômage est élevée ; et inversement un faible taux de vulnérabilité signifie que la rotation est faible.

- ♦ Les personnes de plus de 45 ans sont plus exposées au risque de chômage de longue durée. Leur **taux de reclassement**² est plus élevé que pour les autres classes d'âge. La probabilité de sortir du chômage baisse avec l'allongement de sa durée parce que :
 - les qualifications de l'individu perdent de leur valeur avec le temps,
 - la motivation relative à la recherche d'un emploi diminue,
 - et les employeurs hésitent à embaucher un individu installé depuis un certain temps dans une situation de chômage car ils peuvent douter de sa motivation et de ses capacités.
- ♦ Les jeunes de moins de 25 ans font plus souvent une entrée difficile sur le marché du travail que ceux des autres tranches d'âge puisqu'ils sont plus nombreux à être au chômage depuis moins d'un mois. Mais peu sont au chômage depuis plus d'un an. Leur **taux de vulnérabilité**³ est donc plus élevé que les autres tranches d'âge. Il s'agit soit d'un chômage de première entrée sur le marché du travail soit d'un chômage consécutif à un enchaînement de plusieurs contrats temporaires et ceci concerne surtout les jeunes femmes. En 1994, 4,5% de l'ensemble des contrats de travail féminins étaient des contrats temporaires contre 2% de l'ensemble des contrats masculins.

¹ c.f. l'article de Olivier Marchand : Les groupes sociaux face au chômage : des atouts inégaux dans Données Sociales 1993 - INSEE

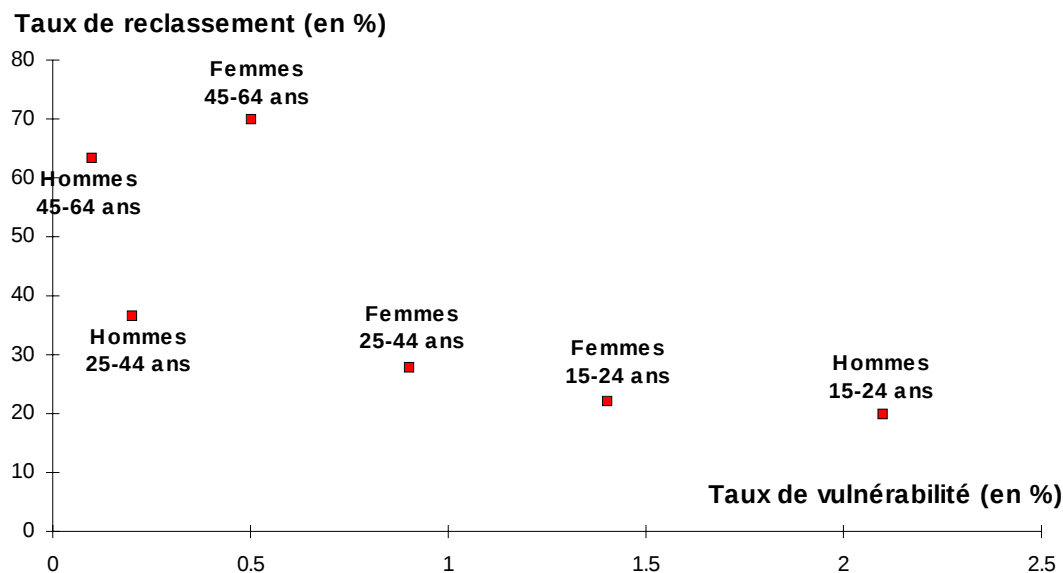
² Taux de reclassement = (nombre de chômeurs ayant au moins un an d'ancienneté / nombre total de chômeurs) × 100

³ Taux de vulnérabilité = (nombre de personnes au chômage depuis moins d'un mois / population active ayant effectivement un emploi) × 100

Le graphique suivant représente la combinaison de ces deux indicateurs sur une population découpée par sexe et par tranche d'âge.

Graphique 6

Taux de vulnérabilité et taux de reclassement par sexe et par âge en 1994



(Source : Enquête Forces de Travail 1994 - STATEC)

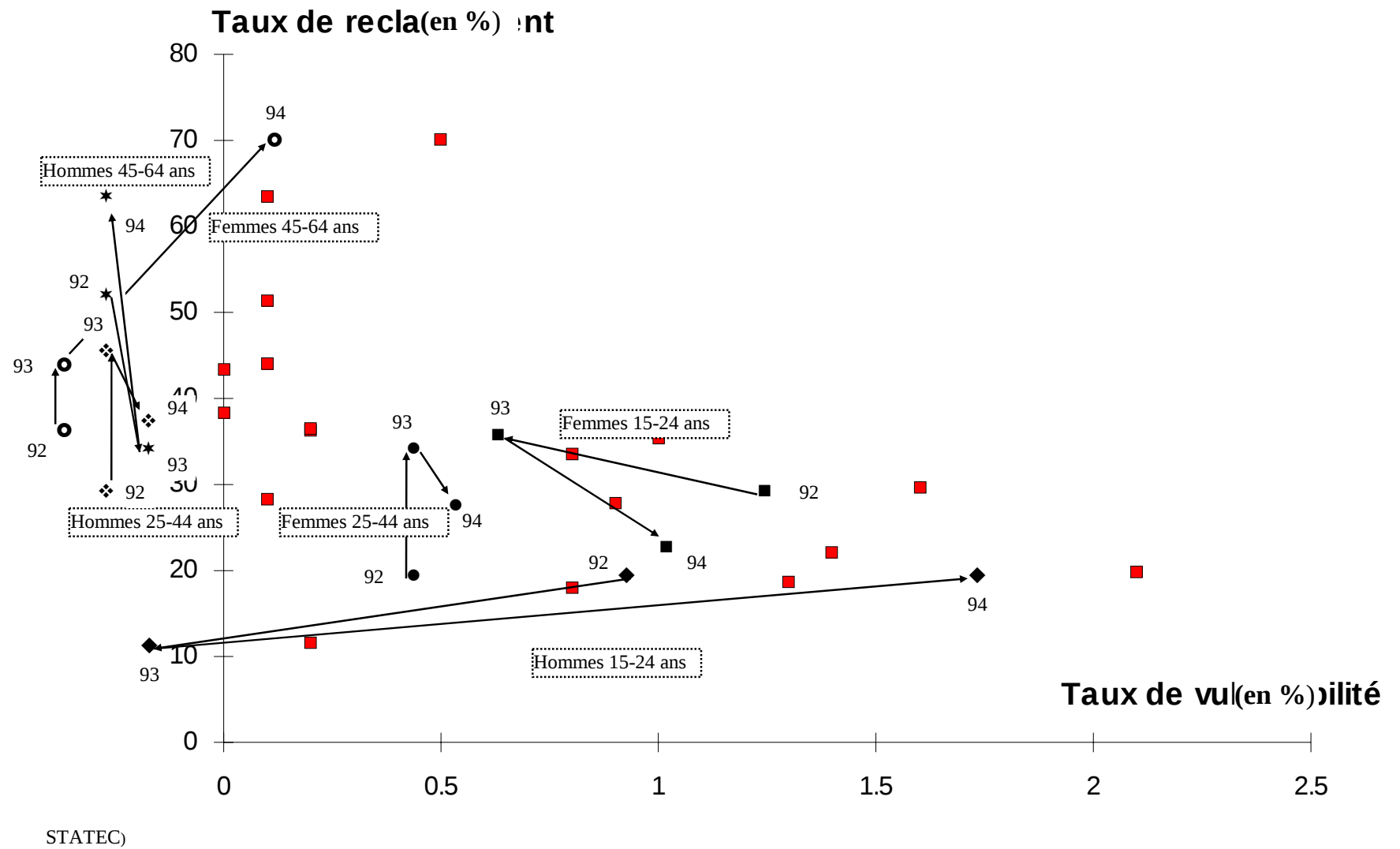
Interprétation du graphique : On retrouve les taux de vulnérabilité les plus élevés pour les hommes et les femmes de moins de 25 ans et les taux de reclassement les plus élevés pour les hommes et les femmes de plus de 45 ans.

En 1994, les hommes de plus de 45 ans ont une probabilité quasi nulle de se trouver au chômage (leur taux de vulnérabilité est faible) mais ils ont une forte probabilité de rester longtemps en situation de chômage s'ils sont déjà à la recherche d'un emploi (leur taux de reclassement est le plus élevé). Les femmes de plus de 45 ans ont le taux de reclassement le plus élevé.

Une comparaison de ces deux indicateurs entre 1992 et 1994 permet de constater que, pour l'ensemble des hommes et des femmes la tendance est à l'augmentation de la part des chômeurs de moins d'un mois dans l'ensemble de la population active employée mais aussi à l'augmentation des chômeurs de plus d'un an dans l'ensemble des chômeurs, c'est-à-dire une augmentation des taux de vulnérabilité et des taux de reclassement (**c.f. graphique 7**).

Seules les femmes de moins de 25 ans ont cependant connu une baisse simultanée des taux de reclassement et de vulnérabilité.

Graphique 7 : Evolution des taux de vulnérabilité et de reclassement de 1992 à 1994 par sexe et âge (Enquête Forces Travail 92, 93, 94 -



CHAPITRE III

FLUX D'ENTREES ET DE SORTIES DU MARCHE DU TRAVAIL

III. FLUX D'ENTREES ET DE SORTIES DU MARCHE DU TRAVAIL

Quels sont les mouvements d'emploi d'une année à l'autre ? Grâce à l'Enquête Forces de Travail, une comparaison de la situation professionnelle une année donnée, en l'occurrence 1994, avec l'année précédente, c'est-à-dire 1993, est possible. Connaissant la situation d'un individu en 1993 (actif, demandeur d'emploi, inactif et ne recherchant pas d'emploi), quelle est son activité en 1994 ?

Une **forte stabilité des situations** demeure pour les hommes comme pour les femmes en ce qui concerne l'activité et l'inactivité :

- ♦ 96% des hommes travaillant en 1993, travaillent en 1994 (93% des femmes),
- ♦ 95% des hommes ne travaillant pas et ne recherchant pas d'emploi en 1993 sont toujours dans la même situation en 1994 (95% des femmes).

L'instabilité des situations est forte pour les individus recherchant un emploi : 44% des hommes qui ne travaillaient pas et qui recherchaient un emploi en 1993, travaillent en 1994 et 49% recherchent toujours un emploi (**c.f. tableau 13**).

Tableau 13
Mouvement d'activité de 1993 à 1994

↓ en 1994	en 1993→	Travaillait	Travaillait pas et cherchait pas emploi	Travaillait pas et cherchait emploi
Hommes				
Travaille		96,0	4,0	44,0
Travaille pas et cherche pas emploi		2,0	95,0	7,0
Travaille pas et cherche emploi		2,0	1,0	49,0
Ensemble		100,0	100,0	100,0
Femmes				
Travaille		93,0	4,0	64,0
Travaille pas et cherche pas emploi		5,0	95,0	0,0
Travaille pas et cherche emploi		2,0	1,0	36,0
Ensemble		100,0	100,0	100,0

(Source : Enquête Forces de Travail 1994 - STATEC)

Pour les femmes, le bilan semble plus positif que pour les hommes puisque 64% de celles qui recherchaient un emploi en 1993, travaillent effectivement en 1994 et seulement 36% cherchent encore un emploi (contre 44% et 49% pour les hommes).

En effectuant la même comparaison entre 1992 et 1991, l'année 1994 signe :

- d'une part, une détérioration pour la recherche d'emploi au masculin, c'est-à-dire une augmentation du taux de personnes encore à la recherche d'un emploi l'année suivante
- et d'autre part, une amélioration pour les femmes, c'est-à-dire une diminution de la part des femmes recherchant un emploi l'année suivante et une augmentation de la part de celles qui ont trouvé un emploi.

CHAPITRE IV

**PERSONNES SANS EMPLOI
NE RECHERCHANT PAS D'EMPLOI**

IV. PERSONNES SANS EMPLOI NE RECHERCHANT PAS D'EMPLOI

Existe-t-il un désir de travailler pour les individus qui ne travaillent pas et ne cherchent pas d'emploi ?

Résumons les informations précédentes sur l'évolution de l'emploi :

- ♦ augmentation des demandes d'emploi non satisfaites pour les individus sans emploi,
- ♦ augmentation de la demande de la part des individus exerçant déjà une activité professionnelle,
- ♦ et parallèlement à ces augmentations, il convient de signaler une **augmentation du nombre d'individus qui tout en désirant travailler ne postulent pas à un emploi.**

Un peu plus de 3% des femmes ne travaillant pas aimeraient travailler ; mais, pour diverses raisons, elles ne le font pas et ne recherchent pas d'emploi (**c.f. tableau 14**). D'abord parce qu'elles ne sont pas disponibles, c'est le cas d'un peu moins des deux-tiers d'entre elles mais 38% seraient disponibles pour travailler immédiatement.

→ Parmi celles qui ne sont pas disponibles ce sont essentiellement des raisons personnelles ou familiales qui sont invoquées. Ces femmes sont relativement jeunes puisqu'elles ont en moyenne 33 ans. Ces raisons sont quasi-inexistantes pour les hommes.

→ Une question se pose alors pour celles qui sont disponibles : pourquoi, tout en étant disponibles et désirant travailler, près de 1000 femmes ne travaillent pas et ne recherchent pas d'emploi ? Vu la moyenne d'âge relativement élevée de ces femmes (41 ans), une explication tiendrait dans le fait qu'il s'agit de femmes qui, soit n'ont jamais travaillé, soit ont interrompu leur activité professionnelle relativement tôt pour s'occuper de leur famille. Il semblerait donc que ces femmes soient découragées d'avance dans la recherche d'un emploi parce qu'elles ne se sentent plus compétitives ou qu'elles ont abandonné leurs recherches après une issue infructueuse.

Tableau 14
Désir de travailler pour les individus qui ne travaillent pas
et ne recherchent pas d'emploi

<i>Individus ne recherchant pas d'emploi...</i>	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>	<i>Ensemble</i>
...mais qui aimeraient travailler	3,1	1,8	2,7
...et qui ne souhaitent pas travailler	96,9	98,2	97,3
Ensemble	100,0	100,0	100,0

(Source : Enquête Forces de Travail 1994 - STATEC)

On note, par rapport à 1992, une légère augmentation du nombre d'individus désirant travailler sans véritablement passer à l'acte.

CHAPITRE V

RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE DANS LE DOMAINE DE L'EMPLOI

V. RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE DANS LE DOMAINE DE L'EMPLOI

Dans son Livre Blanc sur la Croissance, la Compétitivité et l'Emploi publié en décembre 1993, la Commission a proposé une nouvelle stratégie de développement, à moyen terme, susceptible de créer davantage d'emplois et de lutter plus efficacement contre le chômage.

1. LE SOMMET D'ESSEN

Lors du sommet d'ESSEN de décembre 1994, le Conseil Européen a réitéré ses préoccupations sur l'évolution du chômage et a appelé les Etats membres à prendre des initiatives. Cinq grands domaines d'action prioritaires concernant l'emploi ont été définis :

- ♦ améliorer les opportunités d'emploi pour la population active en encourageant les investissements dans la **formation professionnelle** ;
- ♦ améliorer les **créations d'emplois** grâce à :
 - une **organisation plus flexible du travail** répondant tant aux souhaits des travailleurs qu'aux exigences de la concurrence,
 - une **politique salariale** favorisant les investissements créateurs d'emploi,
 - un encouragement à la création d'emplois tant au niveau régional que local, prenant en compte les **nouveaux besoins** dans divers domaines tels que l'environnement, les services sociaux... ;
- ♦ **réduire les coûts salariaux indirects** pour faciliter l'embauche de travailleurs en particulier des travailleurs non qualifiés ;
- ♦ **améliorer l'efficacité de la politique du marché du travail** ;
- ♦ prendre des mesures en faveur des groupes particulièrement touchés par le chômage : **les jeunes, les chômeurs de longue durée, les salariés âgés et les femmes**.

Le Conseil Européen a demandé à chaque Etat membre de traduire ces recommandations dans le contexte d'un programme pluriannuel pour l'emploi.

2. MESURES LEGALES ET REGLEMENTAIRES EN FAVEUR DE L'EMPLOI AU LUXEMBOURG

Certains groupes cibles bénéficient de mesures particulières en raison des difficultés qu'ils rencontrent pour entrer ou se maintenir sur le marché du travail : les jeunes, les chômeurs de longue durée, les chômeurs âgés et les femmes.

2.1. Pour les jeunes

Plusieurs mesures ont été mises en place par l'ADEM :

- ♦ ***le contrat de stage-initiation***
Le but est d'assurer au jeune demandeur d'emploi pendant ses heures de travail, une initiation pratique facilitant la transition entre l'enseignement reçu et l'insertion dans la vie active (pour les jeunes de moins de 30 ans).
- ♦ ***les contrats de mise au travail temporaire (Division d'Auxiliaires Temporaires)***
L'objectif est la création d'emplois temporaires dans le cadre d'action ou de service d'intérêt général répondant à des besoins collectifs réels au sein de services de l'Etat, des communes, des syndicats ou de tout autre organisme, institution ou groupe de personnes poursuivant un but non lucratif (pour les jeunes de moins de 30 ans).
- ♦ ***les stages de préparation en entreprise***
Ces stages s'organisent en alternance avec des périodes de formation pratique et de formation théorique (pour les jeunes de moins de 25 ans).
- ♦ ***la formation professionnelle continue***
Des cours de formation professionnelle continue sont dispensés dans des centres de formation délivrant une initiation professionnelle.
- ♦ ***l'action locale pour les jeunes***
Son objectif est de dépister les jeunes de 15 à 18 ans, sortis de l'enseignement obligatoire qui ne peuvent bénéficier d'aucune mesure contre le chômage et de les informer, de les orienter pour la recherche d'emploi par la dynamisation du milieu social dans lequel ils vivent.
- ♦ ***les aides et primes de promotion de l'apprentissage***
Elles sont versées à l'employeur pour tout nouveau contrat d'apprentissage.

2.2. Pour les chômeurs de longue durée et les chômeurs âgés

L'ADEM a également mis en place des dispositifs tels que :

- ♦ ***les aides à l'embauche de chômeurs de longue durée et de chômeurs âgés :***
 - pour les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans et inscrits depuis au moins un mois : remboursement aux employeurs des cotisations de Sécurité Sociale pendant une période de 7 ans au maximum (part employeur et part assuré) ;
 - pour les demandeurs d'emploi de plus de 30 ans et inscrits depuis au moins 12 mois : remboursement aux employeurs des cotisations de Sécurité Sociale pendant une période de 2 ans au maximum (part employeur et part assuré) ;
 - pour les demandeurs d'emploi de plus de 40 ans et inscrits depuis au moins 12 mois : remboursement aux employeurs des cotisations de Sécurité Sociale pendant une période de 3 ans au maximum (part employeur et part assuré).
- ♦ ***les cours d'insertion ou de réinsertion professionnelle des demandeurs d'emploi***
- ♦ ***les cours de rééducation professionnelle ou de formation professionnelle complémentaire pour les travailleurs menacés de perdre leur emploi***

2.3. Pour les femmes

- ♦ Le règlement Grand-Ducal du 10 Juillet 1974 dispose de l'égalité des rémunérations entre hommes et femmes.
- ♦ La loi du 21 Juillet 1978 porte modification des dispositions concernant les droits à pension de la femme divorcée dans les régimes de pension contributifs.
L'épouse divorcée bénéficie de la pension de veuve à partir de la date du décès de son époux divorcé.
- ♦ La loi du 8 décembre 1981 dispose de l'égalité de traitement entre hommes et femmes en ce qui concerne l'accès à l'emploi (offres ou annonces d'emploi, critères de sélection), la formation, la formation professionnelle et les conditions de travail.
Cette loi maintient la protection de la femme contre le travail de nuit dans les industries, dans les mines et la protection de la grossesse et de la maternité.
- ♦ Le règlement Grand-Ducal du 27 Novembre 1984 crée un Comité du travail féminin auprès du Ministre du travail.
Ce comité est un organe consultatif chargé d'étudier, soit de sa propre initiative, soit à la demande du gouvernement toutes les questions relatives à l'activité, à la formation et à la promotion professionnelle des femmes.

- ♦ La loi du 15 décembre 1986 est relative à la mise en oeuvre progressive de l'égalité de traitement entre hommes et femmes en matière de sécurité sociale et porte modification de certaines dispositions en matière de législation sociale.
Ce principe d'égalité en matière de sécurité sociale s'étend aux travailleurs indépendants, aux personnes à la recherche d'un emploi, aux travailleurs retraités, invalides ainsi qu'aux travailleurs interrompus pour maladie, accident ou chômage involontaire.
- ♦ La loi du 26 Février 1993 protège le travail volontaire à temps partiel.
Elle conditionne notamment la possibilité d'effectuer des heures supplémentaires et établit l'égalité des droits entre travailleurs à temps partiel et travailleurs à temps complet.

2.4. Autres aides pour l'emploi accordées par l'ADEM

- ♦ ***l'aide à la mobilité géographique***
Il s'agit d'un versement d'une indemnité mensuelle pour frais de déplacement.
- ♦ ***l'aide au réemploi***
Cette aide concerne les individus licenciés ou menacés de licenciement qui acceptent d'être reclassés dans un emploi comportant un niveau de rémunération inférieur à leur rémunération antérieure.
- ♦ ***l'aide à la création d'entreprise***
Il s'agit d'une subvention de capital pour la création d'une entreprise au Grand-Duché de Luxembourg sous certaines conditions d'âge et d'ancienneté d'inscription à l'ADEM.

3. PERSPECTIVES DE CREATIONS D'EMPLOIS

Suite aux recommandations du sommet d'ESSEN concernant la création d'emplois répondant à de nouveaux besoins, la possibilité d'exploiter de nouveaux gisements d'emploi a été envisagée dans les secteurs concernant :

- ♦ les personnes âgées, avec la mise en place de services de repas sur roues, de foyers de jour, la construction de logements spécifiques pour personnes âgées... ;
- ♦ les personnes handicapées ;
- ♦ les enfants, avec l'augmentation de places dans les foyers de jours, l'augmentation du nombre de gardiennes agréées ;
- ♦ les jeunes, avec la création de postes dans les organisations de jeunesse, dans les maisons de jeunes conventionnées, avec la création de postes de soutien scolaire, d'aide aux devoirs à domicile... ;
- ♦ l'environnement, avec la gestion des réserves naturelles, la gestion des déchets, les travaux de nettoyage ;
- ♦ le tourisme, les sports, le logement, etc.

QUELQUES DEFINITIONS

- ♦ **Taux de chômage** = (chômeurs d'un âge donné / Population active du même âge) × 100

On utilise ici la définition du BIT : est considéré comme chômeur tout individu **ne travaillant pas**, recherchant un emploi en tant qu'**indépendant** ou en tant que **salaire**, étant **disponible** dans les 15 jours et effectuant une **recherche active**

- ♦ **Taux d'activité** = (Population active d'un âge donné / Population totale du même âge) × 100

- ♦ **Population active** = ensemble des actifs de 15 ans et plus ayant effectivement un emploi et chômeurs de 15 ans et plus.

- ♦ **Enfant à charge**

Pour définir un enfant à charge, nous posons ici deux hypothèses :

- il doit avoir moins de 15 ans, ou plus s'il poursuit encore des études
- il doit être présent dans le ménage. Autrement dit, tous les enfants non présents dans le ménage mais dépendants financièrement du ménage ne sont pas pris en compte.

- ♦ **Taux de vulnérabilité** = (nombre de personnes au chômage depuis moins d'un mois / population active ayant effectivement un emploi) × 100

- ♦ **Taux de reclassement** = (nombre de chômeurs ayant au moins un an d'ancienneté / nombre total de chômeurs) × 100

- ♦ **Emploi national** = ensemble des emplois occupés par les résidents (luxembourgeois et étrangers)

- ♦ **Emploi intérieur** = ensemble des emplois occupés sur le territoire national, c'est-à-dire les emplois des résidents luxembourgeois, des résidents étrangers ainsi que des frontaliers (hormis les frontaliers résidents luxembourgeois travaillant à l'étranger et les fonctionnaires et agents des organismes internationaux).